

Traité de contentieux administratif du Cameroun

Le contentieux administratif fait son apparition au Cameroun au lendemain de l'implantation de l'administration « coloniale » française. L'on comprend dès lors les similitudes qui peuvent exister avec la justice administrative française. Cependant, à travers une jurisprudence remarquable et originale, le juge camerounais va se démarquer en plusieurs points de son homologue. D'où l'importance du présent ouvrage qui propose une grille nouvelle de lecture du contentieux administratif au Cameroun, en mettant l'emphase sur l'originalité des solutions du juge national.

Le traité de contentieux administratif du Cameroun est composé d'un chapitre préliminaire qui précise les préalables et de trois parties portant respectivement sur l'organisation de la juridiction administrative, le procès administratif et l'exécution de la décision du juge administratif.

Patrick Edgard ABANE ENGOLO est professeur titulaire, agrégé de droit public à l'université de Yaoundé-III/Cameroun, où il exerce les fonctions de directeur du Centre d'études et de recherches constitutionnelles, administratives et financières (CERCAF). Il est parallèlement le chef de la division des affaires juridiques du ministère de l'Enseignement supérieur.

ISBN : 978-2-343-17053-4
39 €



Traité de contentieux administratif
du Cameroun

Patrick Edgard ABANE ENGOLO



Patrick Edgard ABANE ENGOLO

Traité de contentieux administratif du Cameroun

L'Harmattan